

CONVENTION DU GREEN DEAL INCLUSIVE CARSHARING

1. Introduction	1
Autopartage à Bruxelles	1
Impact de l'autopartage	2
2. Le Green Deal	3
Qu'est-ce qu'un Green Deal ?	3
Objectifs	3
Actions et thèmes possibles	3
Structure	4
3. Engagements	4
Les parties	4
Définitions	5
Considérant que	5
Est convenu ce qui suit	6

1. INTRODUCTION

L'autopartage est un maillon indispensable sur la route vers une ville plus agréable à vivre. Les utilisateurs des voitures partagées possèdent moins de voitures et parcourent moins de kilomètres en voiture. Il est donc logique que la Région de Bruxelles-Capitale se fixe des objectifs visant à accroître l'autopartage (zéro émission) à la fois dans le Plan Régional de Mobilité et dans le plan régional Air-Climat-Energie. Le Green Deal Inclusive Carsharing est un instrument visant à rendre l'autopartage à Bruxelles plus important, plus durable et plus inclusif en permettant aux partenaires publics et privés de différents secteurs de travailler ensemble. Ce Green Deal est une concrétisation de la stratégie « Low Emission Mobility » qui vise à accompagner la décarbonation du transport et l'évolution de la Zone à basses émissions plus particulièrement, en renforçant l'accessibilité des alternatives.

AUTOPARTAGE À BRUXELLES

Fin 2022, la Région bruxelloise comptait 50.178 détenteurs d'un abonnement d'autopartage (ayant utilisés au moins une fois une voiture partagée au cours des 12 derniers mois) et 1.579 voitures partagées. Le nombre de détenteurs d'un abonnement d'autopartage a augmenté de 47 % par rapport à fin 2021, et le nombre de voitures partagées a connu une augmentation de 18 %¹.

Plus de 5% des familles bruxelloises disposent d'un abonnement à un système d'autopartage². Selon une estimation d'Autodelen.net, 6,8% des bruxellois titulaires d'un permis de conduire sont membres d'une organisation d'autopartage. L'autopartage n'est donc plus un phénomène marginal. En revanche, des études montrent que le groupe d'utilisateurs n'est pas encore assez diversifié avec pour la plupart d'entre eux, un niveau d'éducation élevé³⁴. Ainsi, même si de plus en plus de Bruxellois profitent des avantages de la voiture partagée, une partie des citoyens n'y prend pas part.

Seulement 2% des voitures partagées bruxelloises étaient électriques fin 2022. En Flandre, ce chiffre est plus de dix fois supérieur, avec 24 % des voitures partagées fonctionnant à l'électricité. Il reste donc encore beaucoup à faire pour rendre l'autopartage encore plus respectueux de l'environnement.

En 2023, plusieurs organismes d'autopartage étaient actifs en Région bruxelloise. Certains prestataires proposent un système « aller-retour » (où une voiture partagée est récupérée à un endroit fixe, et restituée au même endroit). D'autres sont des prestataires free-floating (les voitures partagées peuvent être laissées n'importe où dans la région ou dans une autre ville). De plus, il existe également des organisations qui proposent des voitures partagées aller-retour et peer-to-peer (des particuliers se louent entre eux) et des organisations qui facilitent le partage des coûts entre particuliers.

IMPACT DE L'AUTOPARTAGE

Le rapport d'impact⁵ publié par Autodelen.net en février 2023 montre qu'en Flandre, une voiture partagée remplace en moyenne 3 à 10 voitures particulières, selon le type d'autopartage. On suppose que ce taux est encore plus élevé en milieu urbain dense de la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, une étude⁶ de 2019 montre que 84 % des ménages recourant à l'autopartage « aller-retour » en Région Bruxelles-Capitale ne possédaient pas de voiture. Cela se

¹Rapport d'impact 2022, Autodelen.net

²Recherche de Bruxelles Mobilité sur les comportements de voyage à Bruxelles, le 26 juin 2023. URL : https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/2023-09/Resultaten%20analyserapport_0.pdf.

³ Marielle Wiegmann, Imre Keserü et Cathy Macharis, « L'autopartage en Région bruxelloise », *Brussels Studies* [En ligne], Fact Sheets, n° 146, en ligne le 30 août 2020, consulté le 16 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/4957> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.4957>

⁴Rapport d'impact 2022, Autodelen.net

⁵<https://www.autodelen.net/nl/nieuws/impactverslag/>

⁶STARS Livrable D5.1 Scénarios de mobilité de l'autopartage : analyse des lacunes et impacts dans les villes de demain. <https://stars-h2020.eu/wp-content/uploads/2020/04/STARS-5.1.pdf>

compare à la moyenne bruxelloise de 2019 où 45 % des familles ne possédaient pas de voiture. Ces chiffres montrent que l'autopartage présente un énorme potentiel pour réduire le nombre de voitures particulières et ainsi, libérer de l'espace en ville laissant la place aux autres modes de transport, à la végétalisation, aux espaces de rencontres et de jeux.

De plus, le rapport d'impact nous apprend que les utilisateurs des voitures partagées parcourent également moins de kilomètres en voiture depuis qu'ils ont commencé l'autopartage. Les utilisateurs contribuent ainsi à l'objectif Good Move qui vise à réduire l'usage de la voiture individuelle. Ainsi, l'augmentation de l'autopartage contribue donc également aux objectifs de réduction des émissions de CO2, de NOx et de particules fines, etc. Cela a un impact positif sur la lutte contre le changement climatique et aussi sur la qualité de l'air à Bruxelles.

2. LE GREEN DEAL

QU'EST-CE QU'UN GREEN DEAL ?

Un Green Deal est un accord volontaire mais ambitieux entre les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations pour travailler ensemble et atteindre des objectifs communs à court terme. Le Green Deal dure 3 ans, de 2024 à 2026.

OBJECTIFS

Le Green Deal Inclusive Carsharing veut rendre l'autopartage plus important, plus durable et plus inclusif.

Cela se traduit par les objectifs suivants :

1. Renforcer l'accès de l'autopartage pour les groupes cibles vulnérables suivants : les familles (familles nombreuses, jeunes et monoparentales), les seniors, les personnes à mobilité réduite, les personnes vulnérables numériquement, les travailleurs de nuit et les ménages à faibles revenus.
2. Augmenter le nombre de personnes détenteurs d'un abonnement d'autopartage dans la Région de Bruxelles-Capitale à au moins 100.000 d'ici fin 2026.
3. Augmenter la part de marché des fournisseurs d'autopartage en Région de Bruxelles-Capitale.
4. Sensibilisation accrue au concept d'autopartage en Région de Bruxelles-Capitale.
5. Maximiser les efforts et travailler ensemble pour électrifier le parc des voitures partagées en Région de Bruxelles-Capitale.
6. Faciliter l'échange de connaissances entre diverses parties prenantes (y compris les autorités locales, les prestataires d'autopartage, les sociétés de logement social, les institutions de connaissances et les organisations qui se concentrent sur les groupes cibles vulnérables).

ACTIONS ET THÈMES POSSIBLES

Chaque signataire s'efforce de réaliser 4 actions qui contribuent aux objectifs, avec une attention particulière pour l'inclusion. Notre objectif est de garantir que 50 % des objectifs de ce Green Deal concernent l'inclusion. Chaque signataire est libre de proposer des actions dans son propre domaine d'expertise. Quelques exemples :

- Sensibilisation (auprès du grand public, des groupes cibles spécifiques, des salariés d'un secteur, des employeurs, etc.) ;
- Lever les obstacles (identifier les obstacles par groupe cible spécifique, tester de nouvelles mesures, etc.) ;
- Électrification (identification des obstacles pour les fournisseurs et les utilisateurs, soutien nécessaire aux fournisseurs et aux utilisateurs, groupes cibles, sensibilisation, etc.) ;
- Règlementation (consultation sur le nouveau cadre réglementaire) ;
- Living labs (sociétés de logement, activités de quartier, etc.) ;
- ...

STRUCTURE

Une fois par an, les signataires sont invités à une grande **réunion de retour d'expérience** où est présenté le progrès du Green Deal. Lors de cette réunion, chaque signataire votera pour deux thèmes proposés qui seront approfondis et développés en groupe de travail au cours de l'année suivante.

Ces **groupes de travail** (deux par an) s'efforceront toujours d'obtenir un résultat final concret, comme par exemple, une note contenant des recommandations politiques, un rapport de bonnes pratiques, etc. Les thèmes possibles des groupes de travail seront proposés par les signataires eux-mêmes.

Nous organiserons également **des académies du green deal** autour de thématiques précises qui seront, elles aussi, proposées et choisies par les signataires. Les sujets traités serviront principalement à faciliter l'échange de connaissances en dehors des groupes de travail et seront également ouverts aux non-signataires.

Nous ambitionnons également d'organiser, annuellement, un **échange interrégional** entre le Green Deal Inclusive Carsharing en Région bruxelloise et le Green Deal Mobilité partagée en milieu résidentiel en Région flamande, voire avec d'autres nouvelles initiatives similaires.

3. ENGAGEMENTS

LES PARTIES

La Région de Bruxelles-Capitale (ci-après dénommée la « Région »), représentée par :

- Le ministre Alain Maron, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Démocratie participative ;
- La ministre Elke Van den Brandt, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière ;
- Barbara Dewulf, directrice générale adjointe par intérim de Bruxelles Environnement ;
- Christophe Vanoerbeek, directeur général de Bruxelles Mobilité ;

et

Les acteurs signataires (ci-après dénommés « signataires »), actifs en Région de Bruxelles-Capitale :

- Autodelen.net ;
- Beweging.net ;
- BRAL ;
- Brulocalis ;
- Bruxelles Environnement ;
- Bruxelles Mobilité ;
- Cambio ;
- Citydev.brussels ;
- Clem' ;
- CLTB ;
- Concept AMT ;
- Cozywheels ;
- Equal.brussels ;
- Fietsersbond ;
- Getaround ;
- Gracq ;
- Kenniscentrum Welzijn, Wonen, Zorg vzw ;
- La Ligue des Familles ;
- La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Les chercheurs d'air ;
- Parking.brussels ;
- Poppy ;
- Pro Velo ;
- The New Drive ;
- Traject ;
- WeTechCare ;
- La commune d'Anderlecht ;
- La commune de Berchem-St-Agathe ;
- La commune de Bruxelles-ville ;

- La commune de Jette ;
- La commune de Koekelberg ;
- La commune de Schaerbeek ;
- La commune de St-Gilles.

DÉFINITIONS

1. Green Deal Inclusive Carsharing : le nom d'utilisateur de ce Green Deal ;
2. Comité de pilotage : Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, le Cabinet du Ministre de l'Environnement, le Cabinet du Ministre de la Mobilité, Autodelen.net et AMT Concept ;
3. Equipe de coordination : Autodelen.net et AMT Concept ;
4. Advisory Board : les membres du comité de pilotage et des représentants d'organismes d'expertise (BRAL, La Ligue des Familles, Equal.brussels, Brulocalis et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale) ;
5. Signataires : entités juridiques qui s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à l'objectif général. Les actions sont, en outre, incluses dans cet accord ;
6. Autopartage : usage de la voiture dans lequel plusieurs personnes utilisent à tour de rôle une (ou plusieurs) voiture.s ;
7. Période du Green Deal : année civile au cours de laquelle le Green Deal est en vigueur (01/01 - 31/12), indiqué par 1, 2 et 3. Par période, un moment de signature peut être prévu ;
8. Action : Engagement concret d'un des signataires. Les signataires visent à formuler 4 actions. Les actions incluses se déroulent toujours pendant toute la durée de ce Green Deal, sauf indication contraire.

CONSIDÉRANT QUE

1. La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a l'ambition de réduire de 47% les émissions directes de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2030 par rapport à 2005 et, d'améliorer la qualité de l'air dans la région afin de tendre vers les valeurs recommandées par l'Organisation mondiale de la santé d'ici 2030 ⁷. Afin de respecter l'accord de Paris sur le climat, l'objectif est de viser la neutralité climatique en 2050 ⁸.
2. L'autopartage contribue aux objectifs climatiques en réduisant le nombre de propriétaires de voitures, en réduisant le nombre de kilomètres parcourus en voiture et en libérant de l'espace qui peut être occupé par des espaces verts, par exemple. Selon une estimation d'Autodelen.net, une voiture partagée conventionnelle peut garantir une réduction annuelle de CO₂ de 4 356 tonnes, et une voiture partagée électrique peut réaliser une réduction de CO₂ de 6.318 tonnes.
3. La Feuille de route « Low Emission Mobility » de la Région bruxelloise adoptée en 2022 identifie les voitures partagées comme une flotte cible à électrifier de manière prioritaire. La

⁷ Plan Air, Climat et Énergie 2023-2027.

⁸ Ordonnance climat du 17 juin 2021. Ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 contenant le Code bruxellois de la gestion de l'air, du climat et de l'énergie ainsi que l'ordonnance organique du 23 février 2006 contenant les dispositions applicables en matière budgétaire, comptable et de contrôle. , BS, 25 juin 2021.

feuille de route formule comme objectif pour 2025 que les nouvelles voitures partagées soient électriques, tout en précisant que cela doit se faire en consultation avec le secteur.

4. Le plan régional de mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, a pour objectif la réduction de l'usage de la voiture individuelle. L'une des actions qu'il entend mener à cette fin est de renforcer les services de mobilité partagée (action C11), notamment en renforçant l'offre, en rendant les services partagés visibles et crédibles par des actions ciblées et participatives, en établissant un cadre pour le déploiement de l'offre, en analysant l'ensemble de l'offre et en identifiant les arbitrages possibles, en fixant de nouveaux objectifs pour le déploiement de l'autopartage,
5. Des études montrent que le profil des utilisateurs de la voiture partagée est trop homogène avec des utilisateurs majoritairement très instruits, et que la Région bruxelloise entend rendre l'autopartage plus accessible afin qu'un maximum de Bruxellois.es puisse en bénéficier.
6. Le Green Deal est un accord volontaire de la Région bruxelloise avec les signataires, et les signataires entre eux, pour favoriser la réalisation d'objectifs communs. Dans le Green Deal, les signataires consignent par écrit des accords concrets à ce sujet.

EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objectif

L'objectif du Green Deal est de rendre l'autopartage plus important, plus durable et plus inclusif en réunissant les bons partenaires de différents secteurs et en encourageant les échanges.

La communauté Green Deal, les activités et événements organisés dans le cadre de ce projet visent à enrichir, soutenir et promouvoir la mise en œuvre d'actions par les parties prenantes.

Article 2 – Durée

Le Green Deal est lancé officiellement le 6 février 2024. Il s'étendra jusqu'à fin 2026.

Article 3 - Actions

Pour rejoindre le Green Deal, les signataires ambitionnent de proposer 4 actions pour rendre l'autopartage plus important, plus durable et/ou plus inclusif.

Ces actions (en annexe) peuvent viser une sensibilisation générale ou spécifique, la levée de barrières, la recherche, la réglementation, l'électrification, les living labs ou pilotes, etc.

Ces actions doivent être décrites comme étant SMART et réalisables d'ici la fin de l'année 2026.

Les actions visant l'innovation, l'expérimentation, la réplication de bonnes pratiques et la coopération entre signataires sont encouragées.

Article 4 – Ambassadeur, coopération et partage de connaissances

Les parties prenantes s'engagent à jouer un rôle pionnier dans le domaine de l'autopartage à Bruxelles. Leurs connaissances, leur expérience et leur réseau font d'elles un point de contact pour

les parties qui souhaitent contribuer à l'objectif du Green Deal. Elles encouragent en outre les tiers à participer.

Les parties prenantes conviennent de la coopération (mutuelle) ainsi que du développement, du partage des connaissances et de l'expérience qui favoriseront la croissance de l'autopartage.

Les parties prenantes s'engagent ainsi à partager autant que possible leurs connaissances et leur expérience avec - et en coordination avec - les autres, par exemple lors d'un groupe de discussion ou d'une académie Green Deal.

Les parties prenantes s'engagent à partager l'avancement de leur.s action.s avec l'équipe de coordination en vue de l'élaboration du rapport annuel mentionné à l'article 8.

Article 5 – Caractère exécutoire des accords conclus

Les parties prenantes conviennent que les accords contenus dans la présente convention ne sont pas juridiquement exécutoires, bien qu'elles s'engagent moralement à faire de leur mieux pour remplir les obligations énoncées ci-dessous.

En outre, les parties prenantes s'engagent à respecter toutes les obligations légales qui leur sont applicables, en particulier celles qui découlent du droit du travail, du droit fiscal, du droit social et du droit de l'environnement.

Les parties ne sont pas responsables de la mise en œuvre des actions des autres parties.

Article 6 – Échange d'informations

Chaque partie prenante respecte (1) la demande des autres parties de conserver ou non la confidentialité des données, (2) le recours par une partie à une obligation légale de conserver la confidentialité des données, et (3) prête attention aux protections relatives des données personnelles et de l'administration publique énoncées dans les lois et règlements.

Les connaissances émanant du développement pourront être utilisées par toutes les parties, à l'exclusion des données confidentielles concernant une partie prenante et à condition qu'elles ne nuisent pas aux intérêts de l'un des participants.

Les connaissances émanant du développement restent la propriété des parties qui les ont générées ou apportées, sans qu'aucune redevance ne soit due ou demandée aux autres parties.

Les parties n'aborderont pas de sujets, ne concluront pas d'accords et ne prendront pas de mesures qui violent le droit de la concurrence.

Les parties s'engagent à traiter les données collectées dans le cadre de la présente convention conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données

- " RGPD "). Les informations et modalités de traitement des données collectées sont précisées dans la déclaration de confidentialité figurant en annexe 2 de la présente charte.

Article 7 – Coordination

1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du Green Deal Inclusive Carsharing est composé de l'équipe de coordination (voir ci-dessous), d'un représentant de Bruxelles Environnement, d'un représentant de Bruxelles Mobilité et de préférence également d'un représentant des Cabinets de Ministres de l'Environnement et de la Mobilité.

Le comité de pilotage a entre autres les tâches suivantes :

- Le comité de pilotage est responsable de la coordination générale du Green Deal Inclusive Carsharing et en assure le suivi administratif.
- Le comité de pilotage veille à ce que les conclusions du Green Deal Inclusive Carsharing soient transmises aux niveaux politiques concernés.
- Le comité de pilotage suit les progrès généraux des accords du Green Deal Inclusive Carsharing.
- Le comité de pilotage se réunit périodiquement pour discuter de l'état d'avancement du Green Deal Inclusive Carsharing (au moins 4 fois par an/une fois par trimestre).

2. L'équipe de coordination

La gestion quotidienne du Green Deal est suivie par l'équipe de coordination, à savoir Autodelen.net et AMT Concept. L'équipe de coordination a, entre autres, les tâches suivantes :

- L'équipe de coordination se réunit périodiquement (au moins 3 fois par an) pour discuter de l'état d'avancement du Green Deal Inclusive Carsharing et de l'avancement des objectifs.
- L'équipe de coordination est responsable des entretiens d'admission des signataires potentiels et fournit un soutien dans la formulation d'actions concrètes pour les signataires.
- L'équipe de coordination suit les progrès du Green Deal Inclusive Carsharing et de ses signataires. Il est en outre responsable des évaluations intermédiaires. Elle rédige un rapport d'avancement annuel à ce sujet.
- L'équipe de coordination soutient les signataires et les responsables des groupes de discussion (voir ci-dessous) avec des conseils (substantiels) et des orientations concrètes.
- L'équipe de coordination est responsable du fonctionnement pratique du Green Deal Inclusive Carsharing et organise des moments de retour, des groupes de discussion, des académies Green Deal, etc.
- L'équipe de coordination est responsable de la communication sur l'accord Green Deal Inclusive Carsharing, tant en interne qu'en externe.

- L'équipe de coordination suit le financement de l'accord du Green Deal Inclusive Carsharing.

3. Advisory Board

L'advisory board est composé de l'équipe de coordination, d'un représentant de Bruxelles Environnement, d'un représentant de Bruxelles Mobilité et de représentants d'organismes d'expertise (BRAL, La Ligue des Familles, Equal.brussels, Brulocalis, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale). Pour ce green deal, nous visons au moins 5 organisations essentielles pour faciliter l'atteinte des objectifs et le fonctionnement.

L'advisory board se réunit au moins deux fois par an et a, entre autres, les tâches suivantes :

- Les membres de l'advisory board communiquent activement à leur réseau les opportunités et les résultats de l'accord du Green Deal Inclusive Carsharing.
- Les membres de l'advisory board communiquent les points d'attention et les opportunités de leur réseau à l'advisory board et aux signataires du Green Deal Inclusive Carsharing.
- Les membres de l'advisory board signent le Green Deal Inclusive Carsharing et formulent au moins 4 actions concrètes qui contribuent à l'objectif général et à la mission du green deal.
- Les membres de l'advisory board évaluent les actions potentielles des signataires et contribuent à décider de suspendre ou non les actions.
- Les membres de l'advisory board repèrent dans leur réseau les opportunités qui peuvent contribuer à l'objectif général et à la mission du green deal.
- Les membres de l'advisory board évaluent le fonctionnement et l'avancement des objectifs du Green Deal Inclusive Carsharing.
- Les membres de l'advisory board mettent activement leur expertise à la disposition de l'équipe de coordination et des signataires du contrat du Green Deal Inclusive Carsharing.

Article 8 – Suivi

Pour suivre l'évolution des actions définies, l'équipe de coordination de ce Green Deal mènera, chaque année, une enquête auprès des parties prenantes. Au cours de la deuxième année, des entretiens approfondis seront également organisés. Les résultats seront publiés dans un rapport annuel. Celui-ci assurera le suivi de chaque action individuelle et formulera des recommandations, le cas échéant, pour le Green Deal. Ce rapport annuel sera rendu public.

Article 9 - Adhésion de nouveaux signataires

Les candidats participants peuvent adresser une demande écrite à l'équipe de coordination de ce Green Deal, qui informera l'advisory board de leur candidature. L'advisory board décidera de leur adhésion. Il y a deux dates officielles de signature, à savoir en février 2024 et en janvier/février 2025.

Les nouveaux signataires seront ajoutés par le biais d'une annexe à cette convention.

Article 10 – Modification des actions

Il est possible de demander par écrit, à l'équipe de coordination du présent Green Deal, de modifier les actions prévues.

L'advisory board reconnaîtra ces modifications, pour autant qu'elles restent conformes à l'objectif du Green Deal et aux dispositions de l'article 2 de la présente convention. En cas de doute, l'équipe de coordination demandera l'avis du comité de pilotage. Après approbation, l'amendement sera annexé au Green Deal.

Si l'une des parties prenantes souhaite ne plus poursuivre les accords dans le cadre du Green Deal, elle peut mettre fin à sa participation par notification écrite. Dans ce cas, il est convenu que les autres participants poursuivent le Green Deal.

Article 11 - Publicité

Cet accord et les rapports annuels évaluant l'avancement des engagements des parties prenantes seront rendus publics dans le but de valoriser l'action et d'inspirer les autres.

Article 12 - Entrée en vigueur

Les accords du Green Deal entrent en vigueur le lendemain de leur signature.

BIJLAGE – ANNEXE 1

06/02/2024

Onderhavige ondertekenaars, in alfabetische volgorde, engageren zich tot wat volgt:

Les signataires repris ci-dessous, en ordre alphabétique, s'engagent au suivant :



Sensibilisation:

L'envoi d'un courrier relatif au projet du Green Deal aux écoles bruxelloises auprès desquelles AMT Concept organise des ateliers et des marches exploratoires. Il s'agit notamment des écoles d'architecture, des écoles supérieures (écologie sociale à Erasme, Haute école Galilée en tourisme,...)

Sensibiliser les institutions européennes via nos contacts et partager l'expertise européenne

Green Deal Academy:

Organiser un groupe de travail thématique sur l'inclusivité des services d'autopartage aux personnes en situation de handicap et sur les freins pour recourir à l'autopartage avec des moments tests

Organiser un groupe de travail thématique sur l'inclusivité des services d'autopartage pour les seniors

Participer à une réflexion sur les besoins des familles monoparentales avec handicap en lien avec l'autopartage avec les différents acteurs (admins, assoc, communes, conseils,...)

Participer à l'expérimentation de l'autopartage en système fermé: service d'autopartage pour des logements PMR, notamment dans les logements 'la cité de l'autre' à W-s-L, 'Germinal' à Evere,... (prendre contact avec l'association Décalage notamment)

Communication: faire connaître et partager les expériences des utilisateurs PMR de carsharing (en plus des autres actions communication)

Lobbying: auprès du SPF Finances pour le maintien des avantages pour les PMR lors d'un achat d'un véhicule même s'il est partagé



Autodelen.net fungeert als lid van het coördinatieteam van de *Green Deal Inclusive Carsharing*. Dit houdt het volgende in:

- Het coördinatieteam komt periodiek samen (minstens 3 keer per jaar) om de stand van zaken van de *Green Deal Inclusive Carsharing* en de voortgang van de doelstellingen te bespreken.
- Het coördinatieteam staat in voor de intakegesprekken van potentiële ondertekenaars en biedt ondersteuning bij het formuleren van concrete acties van ondertekenaars.
- Het coördinatieteam volgt de voortgang van de *Green Deal Inclusive Carsharing* en haar ondertekenaars op. Bovendien is het verantwoordelijk voor de tussentijdse evaluaties. Hierover schrijft zij jaarlijks een voortgangsverslag.
- Het coördinatieteam ondersteunt ondertekenaars en de trekkers van focusgroepen met (inhoudelijk) advies en concrete begeleiding.
- Het coördinatieteam staat in voor de praktische werking van de *Green Deal Inclusive Carsharing* en organiseert terugkommomenten, focusgroepen, *Green Deal*-academies, enzovoort.
- Het coördinatieteam staat in voor een goede communicatie over de *Green Deal Inclusive Carsharing*, zowel intern als extern.

Daarnaast verleent Autodelen.net ondersteuning aan de ondertekenende partners door hun expertise inzake autodelen te delen. Dit veruitwendigt zich onder meer als volgt:

- Autodelen.net ondersteunt *Les chercheurs d'air* bij het uitwerken van een tekst die moet toelaten om het gesprek over de lage-emissie zone makkelijker aan te gaan, met een focus op de voordelen van autodelen met het oog op het verbeteren van de luchtkwaliteit enerzijds en een focus op het aanbod van deelwagens per wijk anderzijds.
- Autodelen.net neemt deel aan een workshop/panelgesprek/studiemoment dat zal worden georganiseerd door het Kenniscentrum WWZ in het najaar van 2024.
- Autodelen.net bekijkt samen met Brulocalis de noden van gemeenten en OCMW's om autodelen groter en bekender te maken in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

- Autodelen.net verzorgt inhoudelijk een infomoment rond autodelen voor de ondertekenende gemeenten die dit wensen. (Het praktische luik dient opgenomen te worden door de gemeenten zelf.)

Verder neemt Autodelen.net deel aan een project met *La Ligue des Familles* dat kadert binnen de projectoproep *Inclusive Carsharing*.

Autodelen.net neemt ook deel aan een project met WeTechCare, dat tevens kadert binnen de projectoproep *Inclusive Carsharing*.

Tot slot organiseert Autodelen.net deelmobiliteitsontdekkingstochten voor inclusieve doelgroepen in Brussel.



Beweging.net geeft minstens twee vormen aan partnerorganisaties en vrijwilligers over de integratie van deelmobiliteit in sociale huisvestingsprojecten.

Beweging.net gaat actief op zoek naar gemeenten die willen samenwerken om deelmobiliteit in woonomgevingen van kwetsbare personen te integreren.

Beweging.net deelt inzichten en ervaringen met andere ondertekenaars uit hun projecten rond de integratie van deelmobiliteit in sociale woonprojecten.

Beweging.net engageert zich mee te communiceren via nieuwsbrief over de Green Deal Inclusive Carsharing en een oproep tot carsharingambassadeurs te delen via hun netwerk.



Actie 1 – Reglementering: Overeenkomst Urban-Brussel Leefmilieu

Een werkgroep opstellen met Urban en Brussel Leefmilieu met als doel een overeenkomst te bekomen (indien mogelijk opgenomen in de GSV) om het aantal nodige parkeerplaatsen in een nieuwbouwproject te reduceren wanneer parkeerplaatsen voor deelwagens in het betreffende project worden voorzien en overeenkomen over de berekeningswijze van de vervangratio.

Actie 2 – Reglementering: Integratie in typebestek

In navolging en bij succes van 'actie 1', parkeerplaatsen voor deelwagens in de minimum vereisten van ons typebestek integreren zodat deze in elk nieuwbouwproject voorzien worden.

Actie 3 – Onderzoek

In kaart brengen van het autobezit bij sociale huurders en het gebruik van autodeel-initiatieven (vermoedelijk per wijk).

Actie 4 – Sensibilisering

Op basis van actie 3 en in samenwerking met de OVM's, sociale huurders sensibiliseren rond autodelen.



BRAL verbindt zich ertoe te communiceren rond de GDIC: delen van events, oproep tot ambassadeurs autodelen, delen van resultaten,...

BRAL verbindt zich ertoe in het kader van expair het gesprek aan te gaan met burgers en ambassadeurs rond de rol van autodelen in mobiliteitsoplossingen.

BRAL engageert zich tot deelname aan een focusgroep rond een sociaal tarief voor autodelen.

BRAL engageert zich tot het uitdiepen van hun kennis over autodelen.

BRAL verbindt zich ertoe om in het kader van hun werk rond sociale rechtvaardigheid toe te werken naar een nota over de rol van overheidsregulering voor autodelen, gaande van het creëren van publiek aanbod tot informele deelsystemen.



Brulocalis s'engage à étudier avec Autodelen.net les éventuels besoins spécifiques des communes et CPAS pour le développement de l'autopartage en RBC (via enquête, rencontre, échange, analyse des obstacles et opportunités).

Brulocalis s'engage à organiser une réunion par an avec les communes bruxelloises sur la question de l'autopartage.

Brulocalis s'engage à produire au moins un article pour le Moniteur de la Mobilité et le Trait d'Union par an sur l'autopartage (possibilité de communiquer aussi directement vers les conseillers en mobilité via mailing, ou via notre newsletter ou actualités sur le site internet de Brulocalis).

Brulocalis s'engage à assurer la sensibilisation spécifique des CPAS (au travers de la Fédération et de son Comité Directeur) sur la question de l'autopartage pour des publics fragilisés.



Soutien financier aux pilotes du Green Deal Inclusive Carsharing pour l'animation de celui-ci (via le subsidie à Autodelen.net et AMT Concept)

Participation active au comité de pilotage et advisory board du Green Deal Inclusive Carsharing

Mobiliser les canaux de communication et contacts de BE/BM pour faire la promotion du Green Deal Inclusive Carsharing, engager de futurs signataires, et mettre en avant les actions qui sont mises en œuvre par les signataires dans le cadre du Green Deal Inclusive Carsharing

Dans le cadre de la LEZ, présenter l'autopartage comme une solution pour se conformer à la LEZ, notamment dans le cadre des coachings effectués par le Mobility Coach

Soutenir l'autopartage via l'inclusion d'offres d'autopartage dans la prime Bruxell'Air

Encourager le recours à l'autopartage, lors de la procédure d'octroi de permis d'environnement pour des parkings (logements, bureaux)

Soutenir des projets innovants et inclusifs via l'Appel à projets Inclusive Carsharing

Soutenir des projets locaux de soutien au carsharing portés par les communes via l'Appel à projets Climat

Soutenir des projets locaux de carsharing portés par des citoyens via l'Appel à projets Inspirons le Quartier

Être en dialogue constant avec les opérateurs d'autopartage pour les accompagner vers une électrification de leurs flottes

Dans le cadre du plan de déploiement de bornes Electrify.brussels, et en dialogue avec le secteur, déployer des bornes afin de mettre le secteur en capacité de s'électrifier totalement à terme

Nouer des contacts avec d'autres villes (national et international) pour capitaliser sur les bonnes pratiques autour du carsharing (électrique) (inclusif)

Faciliter les synergies entre opérateurs et CPO's pour favoriser le développement de solutions adaptées au carsharing (tarifs, système de réservation,...)

Calculer le TCO (en distinguant le station-based et free floating) pour identifier les difficultés et les leviers pour rendre le carsharing électrique rentable

Mettre en place des actions d'accompagnement/communication auprès des citoyens sur l'usage de véhicules électriques (change management)



Participation active au comité de pilotage et advisory board du Green Deal Inclusive Carsharing.

Mobiliser les canaux de communication et contacts de BE/BM pour faire la promotion du Green Deal Inclusive Carsharing, engager de futurs signataires, et mettre en avant les actions qui sont mises en œuvre par les signataires dans le cadre du Green Deal Inclusive Carsharing.

Mise en place d'une campagne de communication grand-public autour du carsharing.

Mettre en œuvre des emplacements de stationnement multi-opérateurs (pilotes, lien avec mobility hubs) auxquels sont liées des bornes de recharge.

Mise à jour du cadre réglementaire du carsharing pour favoriser l'atteinte des objectifs du Green Deal Inclusive Carsharing.

Faciliter les contacts entre les différentes autorités publiques et les opérateurs afin de déminer les obstacles que les opérateurs pourraient rencontrer en regard des objectifs du Green Deal Inclusive Carsharing.

Soutenir des projets innovants et inclusifs via l'Appel à projets Inclusive Carsharing.

Soutenir des projets locaux de carsharing portés par des citoyens via l'Appel à projets Inspirons le Quartier.

Étudier la mise en place/le financement d'un tarif social pour le carsharing/la mobilité partagée.

Définir une vision pour développer le carsharing entre particuliers pour la RBC.

Intégrer le carsharing dans la stratégie de lutte contre la précarité de la mobilité.

Étudier les besoins et la demande en terme de carsharing adapté aux PMR.

Être en dialogue constant avec les opérateurs d'autopartage pour les accompagner vers une électrification de leurs flottes.

Nouer des contacts avec d'autres villes (national et international) pour capitaliser sur les bonnes pratiques autour du carsharing (électrique) (inclusif).

Mettre en place des actions d'accompagnement/communication auprès des citoyens sur l'usage de véhicules électriques (change management).



Couverture territoriale : Dans un contexte de compétition exacerbée dans l'hyper-centre et la première couronne, maintien et développement d'une offre Cambio répartie de manière aussi homogène que possible sur l'ensemble du territoire de la Région Bruxelles-Capitale, de l'hypercentre à la seconde couronne.

Inclusion familiale : Développement et mise en place d'initiatives favorisant une utilisation

familiale des véhicules de la flotte Cambio (sièges enfants à disposition dans certains véhicules; solutions pour le transport de vélo; utilisation dans le cadre de l'auto-écolage).

Électrification : Promotion de notre flotte électrique qui représente déjà près de 10% de la flotte Cambio. Dans le cadre d'une étude de type TCO, participation en étroite collaboration avec la Région à l'identification des freins à l'adoption et à l'utilisation de véhicules électriques.

Lutte contre la fracture numérique : Accessibilité physique de nos services. Maintien d'un call center trilingue joignable 24h/24 et 7j/7 par téléphone et d'un service clientèle accessible 5j/7 physiquement (sur rendez-vous et en 3 langues).



Définir les modalités pratiques découlant de l'exigence d'autopartage imposée sur le domaine privé des logements du projet Lioncity en cours : point de vue juridique, technique, d'organisation, de financement, de gestion,... Ajouter la question du partage des véhicules dans les sujets à évoquer avec les riverains et futurs acquéreurs lors de la participation citoyenne.

Étudier la faisabilité, dans un projet finalisé de la RU, de la reconversion d'une place de parking non vendue en un espace d'autopartage.

Généraliser, au travers du descriptif 'logements' de la Rénovation Urbaine, l'obligation de concéder des places réservées à l'autopartage à destination des acquéreurs et des riverains du quartier, sur le domaine privé et de préférence en sous-sol sécurisé.

Évaluer la faisabilité d'un projet pilote ambitieux, idéalement localisé sur un nœud d'intermodalité, au sein duquel les véhicules privés seraient absents car avantageusement remplacés par une flotte de véhicules partagés financés et gérés par la copropriété.



Clem' s'engage à partager leur expérience autour de l'intégration des voitures partagées électriques dans des sites de logements sociaux avec les autres signataires du *Green*

Deal Inclusive Carsharing: comment assurer la pérennité d'un modèle de véhicules inclusifs électriques?

Clem' s'engage à partager les résultats du projet mené ensemble avec le CLTB, concernant l'introduction des deux voitures partagées électriques dans un site de logements sociaux à Bruxelles (+ accompagnement).

Clem' s'engage à partager leur expérience concernant des questions d'assurances.



Le CLTB et Clem' s'engagent à partager ensemble leurs deux ans d'expérience de mise en place de voitures partagées dans un logement à Bruxelles.

Le CLTB et Clem' s'engagent à partager ensemble leurs deux ans d'expérience de mise en place de voitures partagées dans un logement aux acteurs du logement social.

Le CLTB s'engage à participer à un GT sur la tarification sociale.

Le CLTB s'engage à communiquer l'expérimentation à différents niveaux tout au long des 2 ans: au sein du logement, sur les réseaux sociaux du CLTB et sur les véhicules.



Cozywheels s'engage à partager avec les autres signataires du *Green Deal Inclusive Carsharing* les résultats du projet Cozycafé.

Cozywheels s'engage à communiquer via Newsletter et sur ses réseaux sociaux sur le *Green Deal Inclusive Carsharing*.

Cozywheels s'engage à participer à une réflexion autour de l'autopartage informel.

Cozywheels s'engage à collaborer avec WeTechCare afin de créer un e-learning pour faciliter l'utilisation de Cozywheels.



Equal.brussels s'engage à participer dans le jury d'un ou plusieurs appels à projet dans le domaine de la mobilité durable, afin d'inclure une réflexion sur l'aspect d'inclusion/d'égalité des chances dans le processus de décision.

Equal.brussels s'engage à rejoindre la sous-section inclusion sociale au sein de la Commission régionale de mobilité.

Equal.brussels s'engage à participer à une réflexion sur les besoins des familles monoparentales en lien avec l'autopartage (tarif social, budget mobilité, siège enfant, etc.) avec d'autres signataires du Green Deal (dans le cadre d'une participation à un groupe thématique sur le sujet, dans le cadre d'un Green Deal Academy, ou autre).

Equal.brussels s'engage à communiquer dans le réseau d'Equal.brussels à des moments-clés, sur des sujets en lien avec les thématiques sur lesquelles travaille Equal.brussels.



De Fietzersbond engageert zich om een nieuwsflash op te stellen naar hun leden over de impact van de deelwagen op de parkeerdruk, en het potentieel dat dit heeft met het oog op een leefbaardere stad, een democratischere invulling van de publieke ruimte (o.a. met name meer plaats voor infrastructuur voor voetgangers en fietsers).

De Fietzersbond engageert zich om bij te dragen aan de versterking van de Brusselse autodeelambassadeurs door een oproep van ambassadeurs te delen binnen hun leden.

De Fietsersbond engageert zich als organisatie tot het opnemen van een rol van ambassadeur/facilitator/communicatiepartner en dit door mee te communiceren over de *Green Deal Inclusive Carsharing*, door het delen van contacten, enz.

De Fietsersbond engageert zich om deel te nemen aan een focusgroep, bv. rond mobility hubs.

De Fietsersbond engageert zich om bijzondere aandacht te besteden aan deelmobiliteit (en specifiek autodelen) binnen de verscheidene organen waar de fietsersbond actief is.

De Fietsersbond engageert zich om hun expertise ter beschikking te stellen van Cambio en eventuele andere autodeelaanbieders die willen reflecteren over de mogelijkheden om de fiets te transporteren met de deelwagen).

getaround

Getaround s'engage à participer au groupe de travail thématique sur l'inclusivité des services d'autopartage aux personnes en situation de handicap.

Getaround s'engage à participer à l'expérimentation de l'autopartage en système fermé: service d'autopartage pour des logements sociaux, flotte de la région, flotte municipale,...

Getaround s'engage à participer au groupe de travail thématique sur l'électrification de la flotte autopartage.

Getaround s'engage à partager leur expertise européenne (France et Norvège notamment).

Getaround s'engage à participer à un groupe thématique autour de l'introduction d'un tarif social pour l'autopartage.

Getaround s'engage à partager leur expérience concernant des questions d'assurances.

Getaround s'engage à collaborer à une campagne de sensibilisation autour de l'autopartage à Bruxelles.



Le Gracq s'engage à communiquer via ses réseaux sur le *Green Deal Inclusive Carsharing* et de partager un appel à ambassadeur/ambassadrice dans ses réseaux.

Le Gracq s'engage à mettre à disposition des groupes locaux des flyers autour de l'autopartage pour l'utilisation à des stands d'info (afin d'être utilisés quand il y a des questions autour de la combinaison vélo-voiture partagée pour des personnes désireuses de se débarrasser de leur voiture privée).

Le Gracq s'engage à ajouter à leur site web des informations qui porte sur l'autopartage en général et l'offre à Bruxelles.

Le Gracq s'engage à inclure dans ses newsletters de l'information relative à l'autopartage, par exemple sur la réduction qu'ont les membres du Gracq chez Cambio, sur les avantages de l'autopartage,... (1x/an).

Le Gracq s'engage à inclure un flyer qui porte sur l'autopartage dans un numéro du GRACQ Mag (magazine trimestriel de l'association), ou inclure de l'information sur l'autopartage dans la magazine même.

Le Gracq s'engage à un groupe thématique (par exemple autour des mobility hubs ou un tarif social pour l'autopartage).



Het Kenniscentrum Welzijn, Wonen, Zorg vzw engageert zich tot het opnemen van een vraag rond autodelen in de diepte-interviews met sociale organisaties die gepland zijn voor het voorjaar van 2024. Het gaat om een bevraging die kadert binnen de stand van

zaken met betrekking tot duurzame acties aan de hand van 17 duurzame ontwikkelingsdoelstellingen van de Agenda 2030 met als slogan "*To leave no one behind*". De vraag rond autodelen zal specifiek peilen naar kennis van het principe van autodelen, of de betrokken sociale organisaties hierop kunnen instappen en of ze opportuniteiten zien voor autodelen bij hun doelgroep, en zo ja, onder welke voorwaarden.

Het Kenniscentrum WWZ vzw engageert zich tot het verwerken van de resultaten van deze bevraging in het Cahier klimaatrechtvaardigheid (najaar 2024), dat de basis zal vormen voor het nieuwe strategische meerjarenplan van het Kenniscentrum WWZ vzw.

Het Kenniscentrum WWZ vzw engageert zich tot het opnemen van een workshop/panelgesprek/infostand rond autodelen in samenwerking met Autodelen.net tijdens een studiedag georganiseerd door het Kenniscentrum WWZ vzw over eco-sociaal werk in Brussel.

Het Kenniscentrum WWZ vzw engageert zich tot het mee communiceren over de *Green Deal Inclusive Carsharing* via nieuwsbrief en op de website.



Projet avec Autodelen.net: organiser des moments test pour des familles, et voir quels sont les freins et comment ces freins peuvent être enlevé (pour des familles nombreuses, des familles monoparentales, des ménages à faibles revenus, etc.).

Projet avec Cambio: apporter leur expertise sur les enjeux des familles dans le projet qu'entame Cambio, c'est-à-dire mettre à disposition des sièges-enfants dans les voitures partagées de Cambio.

La Ligue des Familles s'engage à diffuser les résultats de ces deux projets auprès des familles et des décideurs politiques.

La Ligue des Familles s'engage à participer à l'Advisory Board du *Green Deal Inclusive Carsharing*.

La Ligue des Familles s'engage à communiquer sur le *Green Deal Inclusive Carsharing* et l'apport de la Ligue des Familles concernant l'inclusive carsharing.

La Ligue des Familles s'engage à joindre la section "inclusion sociale" au sein de la CRM.

La Ligue des Familles s'engage à communiquer via les réseaux de la Ligue en partageant un appel à ambassadeur/drive.



Les chercheurs d'air s'engage à accentuer plus l'autopartage dans les actions de sensibilisation organisées autour de la qualité de l'air (par exemple lors des ateliers dans des écoles, lors des fêtes de quartier, etc.).

Les chercheurs d'air s'engage avec du soutien d'Autodelen.net à collaborer à une étude/texte qui facilite la conversation autour de la LEZ, avec un focus sur les avantages de l'autopartage en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air d'une part, et des informations plus concrètes par quartier sur la présence des différentes alternatives d'autopartage d'autre part.

Les chercheurs d'air s'engage à accorder une attention particulière pour l'autopartage, et plus spécifiquement pour les voitures partagées électriques, dans son rôle de lobbying.

Les chercheurs d'air s'engage à participer à un groupe thématique sur les freins pour recourir à l'autopartage, avec un focus particulier sur les quartiers populaires.

Les chercheurs d'air s'engage à partager un appel à ambassadeurs d'autopartage à Bruxelles.



Parking.brussels s'engage à un partenariat avec CozyWheels (carsharing entre particuliers) pour la délivrance des cartes de parking pour les résidents.

Parking.brussels s'engage à participer à la recherche sur le succès et l'impact de l'autopartage sur la possession de voitures et le transfert modal.

Parking.brussels s'engage à une communication claire sur les possibilités de partage de voitures et de vélos (cargo) dans les parkings bruxellois.

Parking.brussels s'engage à examiner la possibilité de réserver des places pour des opérateurs carsharing dans ses parkings.

POPPY

Poppy stelt in diens wagenpark een aantal minivans ter beschikking, die moeten toelaten dat grotere groepen (tot 8 personen) gebruik kunnen maken van de Poppy-deelauto's, en bekijkt of er een grotere nood is aan dergelijke minivans (en zo ja, verhoogt het aantal minivans in diens wagenpark).

Poppy onderhoudt contacten met de Brusselse OCMW's met het oog op een sociaal tarief voor autodelen, en engageert zich tot deelname aan een focusgroep rond een sociaal tarief voor autodelen.

Poppy engageert zich tot het verder inzetten op het verhogen van het aandeel elektrische wagens in diens wagenpark, bekijkt de TCO per (elektrische) wagen en wisselt hierover, mits non-disclosure agreement, uit met Brussel Mobiliteit en Brussel Leefmilieu.

Poppy engageert zich tot deelname aan een communicatie- en sensibiliseringscampagne inzake autodelen in Brussel.

Pro Velo

ProVelo s'engage à diffuser des informations sur le *Green Deal Inclusive Carsharing* et les avantages de l'autopartage (occupation de l'espace public plus équitable, plus de place pour la nature et les rencontres, etc.) via Newsletter.

ProVelo s'engage à sensibiliser leurs publics accompagnés sur les atouts de l'autopartage.

ProVelo s'engage à inclure de l'information sur l'autopartage à leur implantation ouverte au public.

ProVelo s'engage à inclure l'autopartage dans leurs solutions proposées de conseil multimodaux.

ProVelo s'engage à partager un appel à ambassadeur dans leurs réseaux.

The New Drive
Samen België schoner maken

The New Drive spant zich in om minstens één workshop te organiseren tijdens een terugkommoment, een thematische focusgroep of tijdens een green deal academy met als mogelijke onderwerpen inclusief autodelen en mobihubs, de versnelde elektrificatie van de autodeelvloot, etc.

The New Drive kaart knelpunten binnen de regelgeving m.b.t. inclusief autodelen aan bij de Brusselse overheid.

The New Drive legt waar mogelijk linken tussen de thema's/lopende acties en gerelateerde initiatieven binnen haar netwerk.

The New Drive engageert zich om in 2024 binnen haar partnernetwerk op te roepen tot de ondertekening van deze Green Deal.

The New Drive onderzoekt de business case (o.a. TCO) van elektrische deelwagens voor minstens één van de autodeelaanbieders.

The New Drive engageert zich tot actieve deelname en kennisuitwisseling aan minstens 2 werksessies van de Green Deal in 2024.



Traject bouwt expertise op rond autodelen (drempels en hefboomen) bij senioren woonachtig in een stedelijke context.

Traject analyseert het potentieel aan autodelen bij bewoners van sociale woonmaatschappijen.

Traject onderzoekt welke groepen in het Brussels Gewest een grote, reële autobehoeft hebben, waar die zich bevinden in het Gewest en hoe zij die behoefte invullen.

Traject *leads by exemple* en promoot actief elektrisch en/of inclusief autodelen via haar eigen sociale mediakanalen.



WeTechCare s'engage à communiquer sur le *Green Deal Inclusive Carsharing* et à encourager ses partenaires de devenir également signataires, via Newsletter (communication mensuelle à une base de données de plus de 4000 lecteurs et lectrices, sur des sujets liés directement et indirectement à l'inclusion numérique).

WeTechCare s'engage à inviter leur réseau à s'investir pour plus d'inclusion et en faveur de l'environnement, via leurs réseaux sociaux.

Projet "123 Carsharing 4 Brussels": via le partenariat avec Autodelen.net et avec les communes qui ont signé un accord de participation au projet, WeTechCare agit davantage en faveur du carsharing. Tant les communes, que le secteur d'accompagnement de personnes fragilisées, que les publics mêmes profiteront de ces actions.

WeTechCare s'engage à participer à un groupe de travail qui permettra de partager de bonnes expériences entre participants, d'apprendre des actions des autres et de s'engager ensemble autour d'actions inclusives.

Création de supports de formation 123Digit: WeTechCare met des modules de formation e-learning gratuitement à disposition des aidants numériques et des citoyens et citoyennes éloignés du numérique ou désireuses de monter en compétences sur les bases du numérique, afin de devenir plus autonomes. Il existe déjà une formation qui traite de l'installation de l'application de la SNCB. Via la plateforme, WeTechCare vise à émanciper les publics les plus fragiles et leur donner les moyens d'apprendre à utiliser des services numériques essentiels pour leur quotidien. La mobilité (douce, soucieuse de l'environnement et les transports en commun) est une des thématiques essentielles que couvre WeTechCare.

Rédaction d'articles de sensibilisation: l'espace média de la plateforme héberge des articles de sensibilisation liés à l'inclusion. WeTechCare a pour ambition d'écrire et publier des articles au sujet du carsharing.

Actions RH de WeTechCare asbl: l'association favorise les transports en commun, la mobilité douce et le carsharing dans le cadre de toutes ses activités. En ce sens, il n'y a pas de remboursement de frais liés à la voiture qui sont faits.



La commune d'Anderlecht s'engage à augmenter l'offre pour l'autopartage sur le territoire.

La commune d'Anderlecht s'engage à rendre l'autopartage plus durable en renforçant la part de voitures électriques partagées.

La commune d'Anderlecht s'engage à promouvoir et sensibiliser les groupes cibles vulnérables autour de l'autopartage: jeunes, personnes handicapées, familles monoparentales, ménages à faibles revenus, nouveaux arrivants, ... via les différents canaux d'information de l'administration.

La commune d'Anderlecht s'engage à informer et sensibiliser le foyer Anderlechtois et le CPAS afin d'atteindre au mieux leur public.



La commune de Berchem-St-Agathe s'engage à organiser des séances d'information sur l'auto-partage auprès du grand public, mais également auprès des groupes cibles vulnérables.

La commune de Berchem-St-Agathe s'engage à sensibiliser sur l'autopartage via des partages d'expériences sous forme d'interviews des utilisateurs de carsharing dans le Berchem News.

La commune de Berchem-St-Agathe s'engage à implanter deux stations fixes d'auto-partage sur le territoire communal.

La commune de Berchem-St-Agathe s'engage à veiller à diversifier l'offre en termes de type de véhicules comme des mono-volumes, des voitures électriques et des vélos cargo et de prévoir leur stationnement accessible dans l'espace public ou mieux hors-voirie.



Mettre en place un réseau d'ambassadeurs du car-sharing au sein du quartier/d'une communauté et les promouvoir via les canaux de communication de la Ville (Brusseleir et réseaux sociaux).

Projets pilotes d'adaptation tarifaires ou de chèques autopartage pour certains publics (par exemple les nouveaux habitants).

Sensibilisation et formation de certains publics cibles (seniors, locataires sociaux, personnes soutenues par le CPAS, maisons de quartier) dans le cadre d'évènements, de coaching ou des stands d'informations.

Intégrer des emplacements d'autopartage dans des parkings de bâtiments publics équipés de parking ou dans l'espace public d'ensemble de logements publics dépourvus de parking.



La commune de Jette s'engage à installer une station Cambio dans le parking de Lojega sur le site Esseghem.

La commune de Jette s'engage à partager d'expériences sous forme d'interviews des utilisateurs de carsharing dans le Jette Info.

La commune de Jette s'engage à organiser une soirée d'information sur l'autopartage auprès des seniors.

La commune de Jette s'engage à organiser une séance de sensibilisation auprès du personnel communal afin de promouvoir l'utilisation de carsharing (déplacements professionnels et privés).



De gemeente Koekelberg engageert zich tot het opzetten van een lokaal ambassadeurs-/buddynetwerk inzake autodelen.

De gemeente Koekelberg voert het autodeelbeleidsplan uit, zoals goedgekeurd op het college van burgemeester en schepenen op 4 september 2023, en deelt ervaringen hieromtrent met andere geïnteresseerde gemeenten via een overleg te organiseren met medewerking van Brulocalis en Autodelen.net.

De gemeente Koekelberg bekijkt of er bijkomende plaatsen voor Cambio kunnen worden voorzien op diens territorium, en geeft daarbij - indien mogelijk - voorrang aan bijkomende standplaatsen in de buurt van sociale woningen.



Rendre l'autopartage plus inclusif en réfléchissant à l'implémentation de véhicules partagés à proximité de zones utilisées par plusieurs associations actives dans le domaine du handicap (zone Pavillon) ou du logement Riga Solidaire et Inclusif, et ce, en collaboration avec les usagers potentiels afin de répondre aux besoins réels de ces publics (et en prévoyant les aménagements nécessaires à la réussite du projet).

Organisation de séances de sensibilisation auprès du personnel communal afin de promouvoir le carsharing (déplacements professionnels et privés).

Continuer d'équiper les stations Cambio de bornes de recharge (déjà 4 stations partiellement électrifiées à ce jour).

Communiquer sur les éventuelles actions entreprises par Cambio et Getaround pour rendre leur service plus inclusif, ex : diversification de leur flotte, tarif social, mise à disposition de sièges pour enfants, possibilité d'utiliser leurs voitures pour apprendre à conduire...

Sint-Gillis engageert zich tot het oprichten van een netwerk van carsharingambassadeurs dat zich tot iedereen richt.

Sint-Gillis engageert zich tot het uitvoeren van een carsharingplan dat acties omvat om het wagenpark in het hele gebied te elektrificeren, te diversifiëren en te versterken.

Sint-Gillis engageert zich tot het organiseren van informatiesessies die voor iedereen toegankelijk zijn.

Sint-Gillis engageert zich tot het mobiliseren van de actoren die betrokken zijn bij digitale inclusie.

ANNEXE 2 - DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ



Autodelen.net Vlaams Netwerk Autodelen vzw (ci-après « nous ») est une association sans but lucratif active dans la mobilité partagée en Flandre et à Bruxelles, inscrite auprès de la Banque-carrefour des entreprises sous le matricule 0865.261.180.

Nous sommes responsables du traitement de vos données à caractère personnel (ci-après « données à caractère personnel ») dans le cadre de nos activités relatives à l'autopartage, et plus généralement à la mobilité partagée.

Autodelen.net mène les activités suivantes dans le domaine de l'autopartage, et plus généralement de la mobilité partagée :

- réseau : collaboration, mise en relation et mise à profit d'intérêts communs afin de diffuser la mobilité partagée le plus largement possible
- sensibilisation, information et activation : directement à l'égard des utilisateurs finaux (potentiels), ainsi qu'indirectement par le biais d'intermédiaires (autorités locales, organisations, entreprises, etc.)
- représentation auprès des instances politiques, expertise et recherche : au niveau local, mais aussi aux niveaux régional, fédéral et européen
- innovation et expérimentation : pilotes innovants et laboratoires vivants pour mettre la mobilité partagée à la portée d'un large éventail de groupes cibles

Dans le cadre de nos activités et conformément à la réglementation applicable au niveau de l'Union européenne, à savoir le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD »), nous nous engageons à assurer une sécurité et une confidentialité appropriées de vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée.

Nous collectons vos données dans le cadre du Green Deal de l'autopartage inclusif de la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après : « Green Deal Inclusive Carsharing »).

Nous ne recueillons vos données à caractère personnel que lorsque vous remplissez le formulaire de contact ou que vous exprimez votre volonté de devenir membre du Green Deal Inclusive Carsharing par d'autres moyens (par exemple par e-mail ou par téléphone).

Nous collectons les données directement auprès de vous ou nous recourons aux services d'un tiers (à savoir un membre de l'équipe de coordination ou du groupe de pilotage) autorisé à communiquer vos données.

Nous collectons les catégories suivantes de données à caractère personnel dans le cadre du Green Deal Inclusive Carsharing :

- nom de l'organisation souhaitant devenir membre du Green Deal ;
- nom de la personne de contact ;
- fonction au sein de l'organisation ;
- préférence linguistique de la personne de contact ;
- adresse e-mail de la personne de contact ;
- numéro de téléphone de la personne de contact ;
- informations concernant l'organisation (taille, secteur, etc.) et sa contribution au Green Deal Inclusive Carsharing.

Ces données à caractère personnel sont traitées pour les finalités suivantes :

- sur la base de votre consentement, conformément à l'art. 6, par. 1 a) RGPD :
 - pour envoyer des e-mails et des bulletins d'information ;
 - la collecte de vos réponses/échanges dans le cadre de l'évaluation de votre intérêt pour le Green Deal Inclusive Carsharing
 - l'envoi d'invitations au lancement du Green Deal Inclusive Carsharing, aux rétrospectives, aux événements d'échange, aux Green Deal Academies, etc.
- ainsi que pour exécuter un accord (à savoir : la Charte Green Deal Inclusive Carsharing), conformément à l'art. 6, par 1 b) RGPD : signature de la Charte et suivi des engagements.

Vos données à caractère personnel seront conservées pendant la période nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Vos données à caractère personnel seront, dans les limites de ce qui est légalement autorisé et nécessaire aux finalités mentionnées ci-dessus :

- traitées en interne, à savoir par les responsables de la communication et le chargé du projet Green Deal Inclusive Carsharing.
- communiquées aux parties suivantes :
 - AMT Concept, en sa qualité de membre de l'équipe de coordination, de membre du groupe de pilotage et de membre du conseil consultatif du Green Deal Inclusive Carsharing.
 - Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité, en leur qualité de membres du groupe de pilotage et du conseil consultatif du Green Deal Inclusive Carsharing.
 - le cabinet du ministre de l'Environnement et le cabinet du ministre de la Mobilité, en leur qualité de membres du groupe de pilotage du Green Deal Inclusive Carsharing.
 - BRAL, la SLRB, Equal.brussels, La Ligue des Familles et Brulocalis, en leur qualité de membres du conseil consultatif du Green Deal Inclusive Carsharing.

Un document d'information sur notre politique de confidentialité est disponible sur demande au cas où vous auriez besoin d'informations complémentaires concernant notre politique de confidentialité et les droits que vous confère le RGPD.

Vous pouvez, sur demande écrite, datée, signée et accompagnée d'une preuve de votre identité, obtenir gratuitement de notre part la communication écrite de vos données, ainsi que la rectification ou la suppression des données inexactes, incomplètes ou non pertinentes. Dans certaines circonstances, vous pouvez demander une limitation du traitement de vos données à caractère personnel et vous avez le droit de vous opposer à leur traitement ultérieur.

Veillez nous contacter pour exercer ces droits.

Vous pouvez contacter nos services par écrit en adressant un courrier à l'adresse suivante : Koningin Astridlaan 185, 9000 Gent. Nous sommes également joignables par voie électronique à l'adresse suivante : info@autodelen.net.

Conformément à l'article 77 du RGPD, vous pouvez également vous adresser ou déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données à l'adresse suivante : Rue de l'Imprimerie 35, 1000 Bruxelles(contact@apd-gba.be).